973293

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, Rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS
20 AOUT 2004
N° DE DÉPOT 50430

CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
5 AVRIL 2004

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatre, le cinq avril à 16 heures, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH", s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion ;
- Projet de nomination d'un Directeur Général ;
- Examen de l'activité au cours du 1er trimestre 2004,
- Questions diverses.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU de BERENX, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Caroline JOUBIN, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Pierre HERVE, représentant la société NATEXIS PRIVATE EQUITY, Membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-Louis DELVAUX, Membre du Conseil de Surveillance.

Sont également présents :

- Monsieur Alain CAFFI, Président du Directoire,
- Monsieur Etienne COLAS, Membre du Directoire,
- Monsieur Eric HUET, Membre du Directoire,
- Monsieur Alain MAÏORE, Membre du Directoire,
- Monsieur Philippe BOUISSOU, Membre du Directoire,
- Monsieur Amaury de LA PORTE du THEIL, Membre de l'équipe de gestion de Ventech.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean DUHAU de BERENX, Président.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance décide de nommer Monsieur Eric HUET, actuellement membre du Directoire de la société VENTECH, en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat de membre du Directoire soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le Directeur Général représentera la société dans ses rapports avec les tiers au même titre que le Président du Directoire. Il est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, toute prise de décision par le Directeur Général concernant la société devra, préalablement impérativement, être autorisée par le Président du Directoire par écrit.

Monsieur Eric HUET, présent à la réunion, remercie le Conseil pour cette nomination, et, déclare accepter les fonctions de Directeur Général, ainsi que les règles internes de limitation de ses pouvoirs.

Il précise en outre qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité à l'exercice de ces fonctions, et, qu'il n'est pas touché par la limitation légale relative au cumul du nombre de mandats d'administrateur, de membre du Conseil de Surveillance, de Directeur Général, de membre du Directoire et de Directeur Général unique de sociétés anonymes.

Il est rappelé que Monsieur Eric HUET est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société antérieurement à sa nomination en qualité de Directeur Général. Il est précisé que Monsieur Eric HUET poursuivra ses fonctions techniques de Chargé d'Affaires définies dans son contrat de travail en date du 12 Janvier 2000 sous l'autorité et le contrôle du Président du Directoire.

Il ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Directeur Général.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Pour extrait certifié conforme